AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-9-70 001777

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 120 de Septembre 1970 4 Septembre 1970

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - En toutes régions, un traitement (le 1er ou le 2ème) devra être appliqué dès réception avec un produit à caractère préventif, dans les limites légales, associé à un fongicide spécifique contre le botrytis qui est apparu localement à la faveur des orages d'août.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE et CARPOCAPSE sur poires et pommes - Un nouveau traitement, dirigé principalement contre la tordeuse orientale, devra être appliqué dès réception dans la Drôme, l'Ardèche et les zones limitrophes (Loire et Isère).

MOUCHE DES FRUITS - Les populations de l'insecte restent en-dessous du seuil nocif, mais en cas de chaleur prolongée, surveiller les pièges et intervenir dès qu'une importante recrudescence des captures sera observée.

POU DE SAN JOSE - Le second traitement contre la 2ème génération devra être appliqué dans la période du 7 au 9 septembre, et, dans la limite des délais réglementaires, renouvelé entre le 20 et le 25 septembre.

On utilisera une des formules suivantes:
- oléoparathion à raison de 500gr/hl au maximum d'huile blanche d'été et 25gr/hl de parathion (on renforcera éventuellement en parathion la formule à 3%).
- parathion émulsion ou poudre mouillable ou diazinon à 25gr/hl.
- metidathion à 30gr/hl.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA TOMATE - (zone Drôme-Ardèche)

Les traitements devront être repris dès réception et renouvelés après chaque période pluvieuse intervenant à plus de 5 jours d'intervalle de la précédente.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P94